

FORMATIONS 2020

PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE DANS LE SPECTACLE & L'EVENEMENT

L'EQUIPE D'ARTEK
à votre disposition

Tél : 02.51.86.47.84.

contact@artek-formations.fr

www.artek-formations.fr

PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE DANS LE SPECTACLE

ARTEK Formations s'est donné pour cap, depuis sa création fin 2006, la prévention des risques et la sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement. Ce cœur de métier, toujours affirmé, nous a conféré un savoir-faire et une approche reconnus dans la profession. Pour nous, le succès de festivals, pièces de théâtre, concerts, manifestations est autant le fruit des artistes que des techniciens de terrain formés et compétents.

Notre valeur ajoutée, ce sont **nos formateurs** : tous des professionnels actifs qui interviennent dans des théâtres, salles de spectacles, de concerts, festivals, centres de congrès,... sélectionnés pour leur expertise technique et leur pédagogie de « terrain ». Un autre atout réside dans notre capacité à **nous déplacer sur tout le territoire**, à intervenir au plus près des besoins. Cette offre est possible grâce à l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons en toute confiance. Nos interventions à Cayenne, St-Barthélemy ou encore à Genève en sont une preuve édifiante !

L'année 2019 a renforcé notre position d'organisme de formation responsable, meneur et efficace

Au niveau quantitatif, nous avons formé sur l'année **plus d'un millier de stagiaires** en inter comme en intra. D'un point de vue qualitatif, nous avons aussi été récompensés des fruits de notre travail avec en juillet 2019 le renouvellement par la **Préfecture de Loire Atlantique**, pour une durée de cinq ans, de notre **agrément Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes**.

2020, objectif « Qualité » !

S'engager dans une démarche qualité et obtenir la certification constituent un gage de crédibilité pour tous : financeurs, entreprises, salariés, intermittents du spectacle, demandeurs d'emplois... Dès novembre 2019, nous avons amorcé le processus de certification au Référentiel National Qualité (RNQ). Dans cet objectif, toute notre équipe va travailler de concert avec les formateurs d'ARTEK, dont les compétences sont largement reconnues dans notre secteur d'activité.

En quoi la certification de notre organisme de formation vous impacte-t-elle ? Notez que la certification est une obligation légale pour bénéficier de financements à la formation.



[Le Ministère du Travail](#) le stipule précisément : « La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph). »

Quels sont les critères et indicateurs auxquels devront répondre les organismes de formations ? Consultez le [guide de lecture du Référentiel National Qualité](#). Au 1er janvier 2021, les organismes de formation devront être certifiés « Qualité ». Pourquoi attendre ? ARTEK Formations s'est donné pour objectif l'obtention de la certification qualité au printemps 2020 !

Ce qui nous différencie aussi !

ARTEK Formations se fait fort d'accompagner toutes les entreprises, les collectivités, les salariés et les intermittents du spectacle qui ont un projet de **mutualisation** de leur formation. Les avantages sont nombreux : réduction des coûts, des trajets, des frais d'hébergement, etc. Vous nous trouverez toujours partants pour organiser des formations utiles, pratiques et au juste prix !

En 2020, vous nous trouverez toujours à vos côtés pour anticiper, développer et consolider vos compétences. Si notre pédagogie vous convient, si votre objectif est le professionnalisme, rejoignez-nous !

**Pour avancer, se challenger, jouer pleinement sa vie
En 2020, on appuie sur PLAY !**

Sandrine Thébaud, Dirigeante d'ARTEK Formations

Janvier 2020



Sandrine Thébaud
Dirigeante d'ARTEK Formations



Sommaire



Qui sommes-nous ?	6	Système de Sécurité Incendie	33
Nos formations à la carte	9	Formations Conduite d'engins & appareils de levage	
NOUVEAU : Stages AUTOCAD	10		
Formations Entrepreneur de spectacle			
Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu	12	Accroche et levage - Autorisation de conduite moteurs et poutres	35
NOUVEAU : Sécurité des spectacles pour la licence d'exploitant de lieu ERP de type L, N ou O de 5ème catégorie	14	Accroche et levage – Autorisation de conduite machinerie	37
Actualisation Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu	16	Accroche et levage – Autorisation de conduite machinerie (en complément de « moteurs et poutres »)	39
		CACES Complet R482F, R486B, R489	41
		CACES PEMP R486A (R386 1A,3A) nacelles	43
		CACES PEMP CACES PEMP R486B nacelles automotrices à bras articulé	45
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	17	Renouvellement CACES PEMP R486B nacelles automotrices à bras articulé	47
Maintien et Actualisation des Compétences SST (Mac SST)	20	CACES R482F	49
Substances psychoactives et risques professionnels – Prévention des risques liés aux conduites addictives (alcool, drogues illicites, médicaments psychotropes...)	23	CACES R489 catégorie 3	51
Prévention pour l'amélioration des manutentions et l'aménagement des postes de travail	25	Renouvellement CACES R489 catégorie 3	53
Formations Sécurité Incendie		Formations Électricité	
Équipier de première intervention Évacuation	26	Formation préparatoire Habilitation électrique BR (Spectacle et évènement) – 4 jrs	55
Agent de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes – SSIAP 1	28	Formation préparatoire Habilitation électrique BR (Spectacle et évènement) – 3 jrs	57
Remise à niveau SSIAP 1 et 2	31	Sécurité électrique du spectacle & évènement – Recyclage du personnel habilité	59
Formation préparatoire Habilitation électrique			

Formation préparatoire Habilitation électrique
BO H0V 61

BS (Spectacle et évènement) 63

Formations Travail en hauteur

Travaux en hauteur et travaux en suspension –
Vérificateur d'E.P.I. 65

Vérification périodique des E.P.I. contre les
chutes de hauteur 67

Formation Rigging et accroche d'équipements de
spectacles 69

Travaux en hauteur et travaux en suspension 71

Formations Structures Techniques démontables

Technicien compétent en Chapiteaux, Tentes et
Structures 73

Tribunes démontables 76

Scènes et podiums 78

Échafaudage (de services roulants et
multidirectionnels) 80

Formations Gestion administrative de la prévention des risques

CCP Fondamentaux de la Prévention des Risques
Professionnels dans le Spectacle Vivant 82

Évaluation des Risques Professionnels
(Document Unique) Objectif – Méthode –
Application 84

Responsabilité des cadres 86

Bulletin d'inscription 88

Informations pratiques 89



**Notre démarche,
véritable point fort pour vos projets**

Accompagnement personnalisé des stagiaires
Conseil adapté aux parcours de formation
Réactivité / traitement des dossiers
Lien constant avec les formateurs
& partenaires de terrain

Notre équipe propose un véritable suivi des stagiaires. Grâce aux outils de gestion et réseaux, nous restons en lien avec les stagiaires, salariés des structures et intermittents du spectacle. Nous sommes ainsi en capacité de leur proposer un panel de formations répondant à leurs besoins spécifiques.

**Pour toute demande de devis,
réponse assurée dans la journée**

QUI SOMMES-NOUS ?

Spécialisé dans les métiers du spectacle et de l'évènement, ARTEK a formé des milliers de techniciens et cadres à la sécurité partout en France depuis sa création fin 2006. Notre démarche « formation » est fondée sur une exigence de qualité et poursuit un triple objectif :

- **Agir pour les compétences**
- **Permettre l'adaptation aux évolutions des techniques**
- **Valoriser les parcours professionnels**

La prévention des risques et la sécurité du spectacle notre cœur de métier

ARTEK Formations met en œuvre directement **25 formations** spécifiques à ce secteur : sécurité incendie, habilitations électriques, travail en hauteur, CACES, accroche et levage, structures techniques démontables,...

Nous détenons **4 agréments** pour assurer les formations spécifiques :

- **Sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle pour l'obtention de la Licence d'exploitant de lieu**

Délivré par le Ministère de la Culture

Date d'agrément : 25 janvier 2018

Durée : 5 ans

Date de validité: 25 janvier 2023



- **Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes**

Délivré par la Préfecture de Loire-Atlantique

Date d'agrément : 31 juillet 2019

Durée : 5 ans

Date de validité : 31 juillet 2024

Numéro d'agrément : 19-01



- **Sauveteur Secouriste du Travail**

Délivré par l'INRS, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Date de l'habilitation : 6 octobre 2017

Durée : 5 ans

Date de validité: 6 octobre 2022

Numéro d'habilitation : 1311027/2017/SST-01/O/10



• **CCP Les Fondamentaux à la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant – CCP : Certificat de Compétence Professionnelle**

Agrément délivré par la CPNEF:SV, Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant.
Depuis le 31 décembre 2014

cpnef:sv

ARTEK Formations est référencé dans le Datadock par l'Afdas

Notre organisme de formation a respecté tous les critères définis par la loi du 5 mars 2014. Notre référencement est un gage de crédibilité pour tous: entreprises, salariés, intermittents...

N° Datadock : Id. DD 0073827



De Lille à Bordeaux en passant par Paris

Nous intervenons sur tout le territoire:

- soit in situ pour former le personnel directement sur ses outils de travail ;
- soit au sein de structures professionnelles équipées réunissant toutes les conditions optimales d'accueil pour les stagiaires (facilité d'accès, d'hébergement et de restauration).



*Gage de sécurité et de compétence,
de nombreux organismes et collectivités nous font confiance*

Notre équipe, nos compétences métiers

Directeurs techniques, professionnels du spectacle, de l'évènement, nos formateurs sont tous des professionnels en activité sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue.

Notre mot d'ordre : la qualité comme repère.

Notre socle : une pédagogie qui s'appuie sur 4 piliers ★ les fondamentaux de la profession ★ le cadre réglementaire ★ l'esprit d'équipe ★ l'innovation.

Notre exigence : veille technologique, échanges entre professionnels, participation à des salons, nous adaptons en permanence nos formations aux attentes de la profession. Nos supports pédagogiques sont conçus dans cette même dynamique et actualisés régulièrement.

Notre + : le suivi et l'évaluation des stagiaires auxquels nous accordons une place à part entière dans toutes nos formations.

Nos compétences métiers

- Expert en prévention des risques
- Coordonnateur S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé)
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.)
- Chef de Sécurité Incendie SSIAP 3
- Ingénieur et technicien structure
- Technicien compétent en tribunes démontables
- Technicien compétent en échafaudages
- Technicien compétent en chapiteaux
- Technicien compétent en électricité
- Coordinateur Service de Sécurité et d'Incendie (SSI)
- Moniteur national Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Organisateur de grands et très grands évènements

Les +
ARTEK

Retrouvez sur notre site Internet nos formateurs, leurs dernières parutions et interviews.

Et aussi des focus sur la réglementation, des retours d'expériences, des paroles de stagiaires.

www.artek-formations.fr



NOS FORMATIONS A LA CARTE

Nous sommes fréquemment sollicités pour organiser des actions de formation spécifiques dans des domaines où nos compétences sont particulièrement reconnues.

**Vous avez déjà défini un cahier des charges, identifié des besoins bien spécifiques ?
Vous souhaitez organiser un stage pour vos salariés ?**

Des formations « à la carte » peuvent se dérouler sur votre site, afin que le contenu soit en adéquation avec vos objectifs, vos moyens techniques et vos ressources humaines dédiées. Ces formations seront programmées à des dates appropriées selon votre activité.

Pour exemple : Licence d'exploitant de lieu, Équipier de première intervention, Sauveteur Secouriste du Travail, Habilitation électrique, Accroche et Levage, Travail en hauteur, Échafaudages, CTS, Tribunes, SSIAP,... Afin de vous accompagner dans votre démarche, un formateur « Référent technique » prendra contact avec vous pour vérifier la faisabilité technique de votre projet.

Vous n'avez pas formalisé votre besoin de formation? Vous souhaitez être conseillé?

Entreprise culturelle, collectivité territoriale, réseau ou groupe de professionnels, nous pouvons vous aider à définir précisément vos besoins en formation, de réaliser une analyse de vos objectifs et d'établir ensemble des propositions d'action de formation.



Les « + » de l'Intra

- Limiter les déplacements des stagiaires ;
- Initier des démarches de mise en œuvre de la prévention des risques professionnels en adéquation avec votre matériel ;
- Renforcer la cohésion des équipes et permettre de fédérer autour du projet de l'entreprise.

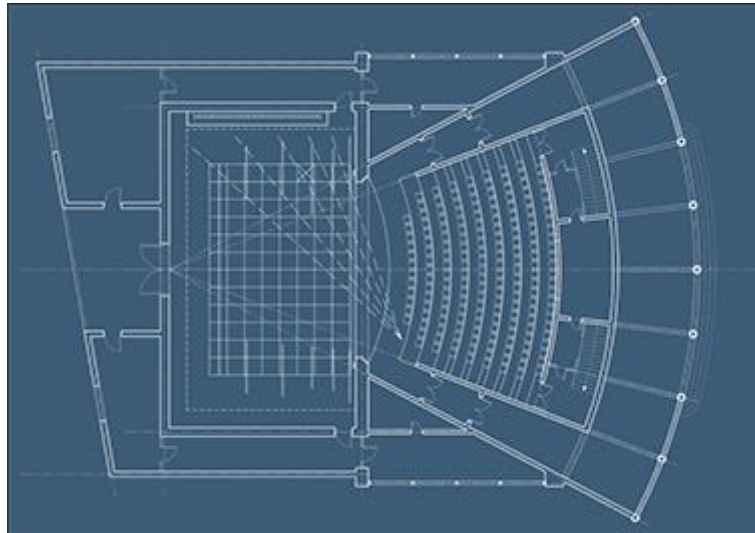
Ci-contre, formation Tentes et scènes couvertes pour la Ville de Pont-à-Mousson en 2015.

Quelques exemples parmi nos commanditaires

Le Grand Parc du Puy du Fou,
Les Machines de l'Île – Nantes,
La Machine du Moulin Rouge,
Le Consortium du Stade de France,
La Comédie de Valence,
ADDA 31,

La Communauté de communes de l'Essonne,... Retrouvez-les tous sur www.artek-formations.fr

Pour réaliser vos plans en 2D - 3D et exploiter vos fichiers !



En partenariat avec [JF Blum Formation](#), cette nouvelle offre s'adresse à tous, salariés, agents des collectivités locales, techniciens et intermittents du spectacle.

Objectifs

- **Maîtriser les commandes essentielles pour dessiner en 2D ou en 3D,**
- **Savoir imprimer, communiquer et échanger avec AutoCAD.**

Logiciel de [Dessin Assisté par Ordinateur](#) (DAO) créé au début des années 1980 par [Autodesk](#), AutoCAD est aujourd'hui utilisé par de nombreux corps de métiers, notamment dans le secteur du spectacle et du bâtiment. Selon le magazine américain Forbes, ce logiciel de dessin technique est actuellement le plus répandu dans le monde.

Notre partenaire et formateur : Jean-François Blum

Diplômé d'architecture D.P.L.G. et formateur AutoCAD depuis plus de vingt ans auprès de professionnels du spectacle et du bâtiment, il a conçu une pédagogie sur-mesure, efficace, et pragmatique. Sa démarche prend en compte la complexité et la puissance du logiciel AutoCAD mais aussi la réalité professionnelle et ses contraintes de production. En scénographie, il a notamment travaillé avec la société Scène, Thierry Guignard, Changement à Vue,... Il a collaboré à de nombreux projets: le Volcan du Havre, le Théâtre Mariinsky à St-Petersbourg, la Grande Halle de la Villette, l'Opéra de Montpellier, l'Opéra Bastille, le Théâtre de l'Odéon, l'Opéra de Montpellier, etc.

Méthode et résultats attendus

Le logiciel AutoCAD est « modelé » et ciblé suivant les besoins des stagiaires. Seules les fonctions nécessaires sont étudiées, des barres d'outils spécifiques sont créées, un écran de travail adapté. En fin de stage, vous disposerez d'un fichier gabarit réalisé par vos soins. Cet outil sur-mesure vous permettra de travailler seul, dans un environnement logiciel maîtrisé et efficace.



Aller + loin

Nous organisons également des **formations sur site** pour une prise en compte de votre environnement professionnel et une configuration adaptée de vos matériels. Nous vous proposons un parcours complet de formation AutoCAD avec les stages suivants :

- ▶ Stage Autocad 2D – [Niveau 1](#) et [Niveau 2](#)
- ▶ Stage Autocad 3D – [Niveau 1](#) et [Niveau 2](#)
- ▶ [Stage d'Exploitation du dessin 2D sur Autocad](#)

Infos pratiques : contact@artek-formations.fr Tél : 02 51 86 47 84

Infos pédagogiques : contact@jfbalum-formation.fr Tél : 05 65 30 24 71 / 06 03 45 74 24

{ **5 jours** (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Agrément « Sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle pour l'obtention de la Licence d'exploitant de lieu » délivré par le Ministère de la Culture le 25 janvier 2018 pour 5 ans // Date de validité: 25 janvier 2023 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



- Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1^{ère} catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques (cf. dispositions exigées par le décret n°2000-609 du 29 juin 2000 pris pour l'application de l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles) ;
- Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

OBJECTIFS

1. Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité ;
2. Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles ;
3. Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public ;
4. Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail ;
5. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes ;
6. Savoir prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques.

Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

VALIDATION

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples.

La réussite du contrôle des connaissances donnera lieu à la délivrance du "certificat de réussite au stage" indispensable pour toute demande d'obtention ou de renouvellement de la licence d'exploitant de lieu de spectacle.

La validation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant toute la durée du stage. Une attestation d'assiduité sera remise à chaque stagiaire en fin de formation.

CONTENU



• Les enjeux

- les métiers du spectacle, métiers à risques
- les obligations de formations et d'informations
- la sécurité passive et la sécurité active

• Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et la réglementation ERP

- les dispositions générales
- les intervenants
- quelques dispositions du CCH
- les points essentiels pour l'exploitant

• La réglementation ERP

- les spectacles et les salles de spectacles : les ERP de type L
- les établissements spéciaux : les ERP de type PA, CTS, SG

• Les installations mobiles

- à l'extérieur
- dans les salles
- dans les établissements spéciaux

• Le Code du Travail et le Code de la Sécurité Sociale

- les quatre piliers de la prévention
- la déclaration d'accident du travail
- les conventions collectives applicables

• Le Code du Travail

- les équipements du travail
- le levage dans le spectacle et l'évènement
- les équipements de protection individuelle
- les responsabilités et sanctions

• La prévention des risques

- le plan de prévention
- les documents administratifs

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 2 jours (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Formation réduite mise en place par l'arrêté du 21 septembre 2015 du Ministère de la Culture et de la Communication. Pour assurer cette formation, notre organisme est détenteur de l'agrément « Sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle pour l'obtention de la Licence d'exploitant de lieu » délivré par le Ministère de la Culture le 25 janvier 2018 pour 5 ans // Date de validité: 25 janvier 2023 ;
- > Formations à Nantes, Paris, Lyon, Toulouse, Marseille.
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1ère catégorie) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, ERP de type L, N ou O classés en 5ème catégorie.

Les types d'Établissements Recevant du Public visés :

L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

N : Restaurants et débits de boissons

O : Hôtels et pensions de famille

Prérequis: Vous devrez justifier votre classification par tout document officiel ou une attestation sur l'honneur mentionnant votre type d'ERP et votre classification en 5ème catégorie. Cette attestation sera à remplir et à signer par l'exploitant du lieu – avec cachet de l'établissement.

OBJECTIFS

Former les stagiaires à la sécurité des spectacles et les sensibiliser à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques :

1. Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
2. Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des Établissements Recevant du Public spécifique aux lieux de spectacles.
3. Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
4. Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
5. Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques.

Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

VALIDATION

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (30 questions).

L'attestation de formation à la sécurité des spectacles est délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation. La délivrance de cette attestation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation et du contrôle des connaissances.

Cette attestation spécifique mentionnera le type et la catégorie de l'établissement recevant du public (ERP) pour l'exploitation duquel elle a été délivrée.

CONTENU



• Le cadre juridique général

- les niveaux sonores
- les responsabilités et les sanctions
- le statut de l'artiste interprète
- le guichet unique pour le spectacle vivant
- les obligations sociales de l'employeur
- les licences d'entrepreneur de spectacles

• La Santé et la Sécurité au Travail – le Code du Travail

- les risques professionnels dans le spectacle
- les principes généraux de prévention
- les différents intervenants
- la prévention des risques : le Document Unique (DU), les plans de prévention
- les formations obligatoires
- les Équipements de Protection Individuelle
- le levage dans le spectacle
- le travail en hauteur
- l'organisation des premiers secours

• Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et la réglementation ERP

- les dispositions générales
- les dispositions particulières :
 - Les spectacles et les salles de spectacles (type L)*
 - Les restaurants et débits de boissons (type N)*
 - Les hôtels et autres hébergements (type O)*
- les établissements de 5ème catégorie
- les différents intervenants en ERP
- le comportement au feu
- les vérifications périodiques
- l'évacuation
- le personnel de sécurité incendie
- l'accessibilité

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

ACTUALISATION FORMATION SECURITE DES SPECTACLES ET PREVENTION DES RISQUES POUR LA LICENCE D'EXPLOITANT DE LIEU

{ 1 jour (7 heures) }

En intra ou
dans + de
20 villes

PUBLIC



Toute personne ayant suivi la formation "Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu" et désirant une mise à jour de ses connaissances en matière de réglementation.

OBJECTIFS

1. Actualiser les connaissances concernant la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) ;
2. Actualiser les connaissances concernant le Code du Travail.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Retours d'expérience et échanges. Temps dédié aux questions pratiques des participants.
Mise à jour des textes réglementaires.

CONTENU



- Les changements dans le Code de la Construction et de l'Habitation
- Les modifications et les nouveaux enjeux dans le Code du Travail
- Retours d'expérience des participants depuis leur formation initiale
- Le point sur les documents administratifs

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

{ 2 jours }

12 à 16 heures en fonction du nombre de stagiaires (+ selon les risques spécifiques à rajouter)

Les +
ARTEK

- > Habilitation de « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – Formation initiale et continue » délivrée par l'INRS, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, le 6 octobre 2017 pour 5 ans // Date de validité: 6 octobre 2022 // Numéro d'habilitation : 1311027/2017/SST-01/O/10 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Tous les personnels (administratifs, techniques, artistiques...) souhaitant obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

OBJECTIFS

1. Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...) ;
2. Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise ;
3. Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise ;
4. Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



ARTEK

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité, formateurs SST validés par l'INRS.

Pédagogie

Mannequin (adulte, enfant, nourrisson), divers outils de simulation, kit de maquillage pédagogique, plan d'intervention INRS, un défibrillateur de formation automatique externe (ou semi-automatique).

EVALUATION / VALIDATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation SST » et utilisés lors de chaque formation.

À l'issue de cette évaluation, un Certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Le premier recyclage SST doit avoir lieu dans les 24 mois



CONTENU



Le Sauvetage Secourisme du Travail

- Identifier son rôle en tant que secouriste,
- Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise.

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Connaître l'alerte aux populations,
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

De protéger à prévenir

- Permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir »,
- Repérer les dangers dans une situation de travail,
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

De faire alerter à informer

- Permettre le glissement de l'action « faire alerter » vers l'action « informer »,
- Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s),
- La victime saigne abondamment,



- La victime s'étouffe,
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
- La victime répond, elle se plaint de brûlures,
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas, elle respire,
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Situation inhérentes aux risques spécifiques

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC SST)

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Habilitation de « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – Formation initiale et continue » délivrée par l'INRS, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, le 6 octobre 2017 pour 5 ans // Date de validité: 6 octobre 2022 // Numéro d'habilitation : 1311027/2017/SST-01/O/10 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Toute personne souhaitant Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) afin d'être en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident. (La périodicité des sessions de maintien et actualisation est fixée à 24 mois.)

OBJECTIFS

Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation. Être informé des changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité, formateurs SST validés par l'INRS.

Pédagogie

Mannequin (adulte, enfant, nourrisson), divers outils de simulation, kit de maquillage pédagogique, plan d'intervention INRS, un défibrillateur de formation automatique externe (ou semi-automatique).

EVALUATION / VALIDATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation SST » et utilisés lors de chaque formation.

À l'issue de cette évaluation, un Certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Le premier recyclage SST doit avoir lieu dans les 24 mois.



CONTENU



Le Sauvetage Secourisme du Travail

- Identifier son rôle en tant que secouriste,
- Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise.

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Connaître l'alerte aux populations,
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

De protéger à prévenir

- Permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir »,
- Repérer les dangers dans une situation de travail,
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

De faire alerter à informer

- Permettre le glissement de l'action « faire alerter » vers l'action « informer »,
- Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s),



- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
- La victime répond, elle se plaint de brûlures,
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas, elle respire,
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Situation inhérentes aux risques spécifiques

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

FORMATION SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET RISQUES PROFESSIONNELS

PREVENTION DES RISQUES LIES AUX CONDUITES ADDICTIVES
(ALCOOL, DROGUES ILLICITES, MEDICAMENTS PSYCHOTROPES...)
DANS LES METIERS DU SPECTACLE ET DE L'EVENEMENT

{ 1 jour (7 heures) }

Formation en partenariat avec l'ANPAA



En intra ou
dans + de
20 villes

PUBLIC



Tout employeur, responsable d'équipe, responsable sécurité, collectif de travail, groupement d'employeur ayant en charge la sécurité, la santé, la qualité au travail dans les métiers du spectacle et de l'évènement.

OBJECTIFS

1. Situer le risque des produits psychoactifs dans :
 - ses représentations, ses dimensions culturelles, philosophiques, sociales ;
 - ses effets psychotropes et toxiques (biologiques, neurobiologiques) ;
 - la démarche globale de prévention des risques professionnels.
2. Proposer des outils sur :
 - la mise en place d'un plan de prévention sous l'angle collectif ;
 - l'intervention auprès de la personne en difficulté ;
 - le rôle de conseil en prévention des risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel.
3. Approcher le contexte juridique autour des conduites addictives au travail.
4. Favoriser l'échange d'expérience et l'approche collective dans le cadre particulier des entreprises du spectacle.
5. Informer des relais locaux de conseil en prévention et de soin en addictologie.

INTERVENANTS



Chargé de formation et prévention – Intervenant en entreprise ANPAA.

En partenariat avec l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Introduction et informations de base en addictologie

- Présentation de l'ANPAA et de la journée
- Tour de table : Réticences / Motivations / Expériences sur le sujet des conduites addictives au travail
- Les produits psychoactifs, les conduites addictives ?
- Les divers risques induits par une consommation de produits psychoactifs

Approche de la problématique des conduites addictives

- Modes et sens des usages de substances psychoactives
- Les mécanismes de l'addiction
- Les diverses modalités d'accompagnement aux soins, le déni, le changement
- Les risques en milieu professionnel liés à la consommation de substances psychoactives
- Le parcours type en milieu professionnel d'une personne malade alcoolique
- Le cadre juridique de la prévention des conduites addictives
- Les trois champs pour une démarche de prévention des conduites addictives

Une démarche de prévention dans les métiers du spectacle et de l'évènement

- Les outils à disposition pour une démarche de prévention collective
- Une procédure d'intervention, une fiche constat lors d'un état d'ivresse
- Échange sur l'implication, le positionnement professionnel des employeurs et du collectif
- Exemples pratiques de communication pour sortir du tabou « comment en parler ? »
- Évaluation de la journée

{ 1 jour (7 heures) }

En intra ou
dans + de
20 villes

PUBLIC



Toute personne effectuant des opérations de manutention manuelle, de chargement et de déchargement.

OBJECTIFS

Être capable :

1. de maîtriser les gestes les plus sûrs, seul ou à plusieurs, pour diminuer les risques d'accidents ;
2. de limiter la fatigue et les efforts notamment lors des opérations de chargement et déchargement.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

CONTENU



- Le squelette
- L'activité musculaire et articulaire
- La colonne vertébrale
- Les facteurs aggravants
- Les différentes formes d'accident de la colonne vertébrale
- Le rôle des muscles de la colonne vertébrale
- Techniques particulières
- Conclusion

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils ont ainsi mené des actions d'évacuation d'envergure dans ce secteur, ils en connaissent les spécificités. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Personnels des collectivités, des établissements de spectacles, ou travaillant dans le domaine de l'évènement.

OBJECTIFS

1. Comprendre les risques professionnels dans les métiers du spectacle et de l'évènement ;
2. Aider les stagiaires à maîtriser le rôle d'équipier de première intervention ;
3. Mettre en pratique l'attaque d'un départ d'incendie ;
4. Répondre aux exigences de la loi conformément au règlement de la sécurité contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP) ;
5. Comprendre les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel ;
6. Aider les stagiaires à maîtriser une évacuation en sécurité.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques : feu de poubelles (bac à flammes), feu de petite friteuse. Utilisation des extincteurs à eau pulvérisée et CO2.

Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

Tous les stagiaires recevront une attestation de formation.

CONTENU



- La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- Les différentes causes d'incendie
- La combustion et l'incendie
- Les classes de feu
- Les produits extincteurs
- Les définitions
- Les moyens de secours
- Les extincteurs
- Les Robinets d'Incendie Armés (RIA)
- Le comportement des matériaux
- La résistance au feu
- Le désenfumage
- La détection incendie
- L'alerte
- Formation pratique sur feu réel
- Législation et réglementation
- Les dispositions particulières aux spectacles et aux salles de spectacles
- Comportement humain en cas d'incendie et d'évacuation
- Rôle du responsable de zone
- Rôle du guide
- Comment évacuer en sécurité
- Les consignes incendie



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 10 jours (70 heures) }

Les +
ARTEK

- > Agrément « Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes » délivré par la Préfecture de Loire-Atlantique le 31 juillet 2019 pour 5 ans // Date de validité : 31 juillet 2024 // Numéro d'agrément : 19-01 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Postulants Agents de Sécurité Incendie en Établissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

PRE-REQUIS



Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme d'Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1), le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1. Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ;
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE1, en cours de validité.
2. Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.
3. Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

OBJECTIFS

1. Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des Établissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur ;
2. Les Agents des Services de Sécurité Incendie ont pour missions :
 - La prévention des incendies ;
 - La sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
 - L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
 - L'alerte et l'accueil des secours ;
 - L'évacuation du public ;
 - L'intervention précoce face aux incendies ;
 - L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
 - L'exploitation du PC de sécurité incendie.

INTERVENANTS



Nos formateurs sont tous des professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité, qualifiés pour cette formation, et référencés dans notre agrément (Agrément N° 19-01, délivré le 31 juillet 2019 par la Préfecture de Loire-Atlantique pour une période de 5 ans).

Les échanges avec les stagiaires traitent de la réglementation en vigueur mais sont aussi nourris de la partie spécifique au milieu du spectacle.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

VALIDATION

Épreuve écrite : QCM de 30 questions / durée 30 minutes.

Épreuve pratique : Rondes avec anomalies et sinistre / durée 15 minutes par stagiaire.

Composition du jury :

- Présidé par le directeur départemental des Services d'Incendie et de secours, ou son représentant, du département où se déroule l'examen ;
- Un chef de Service de Sécurité Incendie (SSIAP 3) en fonction.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Le feu et ses conséquences :

Le feu, comportement au feu.

Sécurité incendie :

Principes de classements des établissements, fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité, présentation des différents moyens de secours.

Les installations techniques :

Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, Système de Sécurité Incendie (SSI).

Rôles et missions des Agents de Sécurité Incendie :

Le service de sécurité, présentation des consignes de sécurité et main courante, poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux, mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services public de secours, sensibilisation des occupants.

Concrétisation des acquis :

Visites applicatives, mise en situation d'intervention.



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 3 jours (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Agrément « Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes » délivré par la Préfecture de Loire-Atlantique le 31 juillet 2019 pour 5 ans // Date de validité : 31 juillet 2024 // Numéro d'agrément : 19-01 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'Agent de Sécurité durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PRÉ-REQUIS



- Être titulaire du diplôme Agent de Sécurité Incendie – SSIAP 1 ou 2 ;
- Qualification de secouriste en cours de validité ;
- Certificat médical de moins de trois mois pour les personnels n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.



ARTEK
Formations

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

OBJECTIFS

Maintenir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

- Sensibiliser les employés à la sécurité incendie ;
- Prévenir les incendies et intervenir face à un sinistre ;
- Alerter, évacuer l'établissement et accueillir les secours ;
- Entretenir les moyens concourant à la sécurité incendie ;
- Porter assistance aux personnes au sein de l'établissement.

INTERVENANTS



Nos formateurs sont tous des professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité, qualifiés pour cette formation, et référencés dans notre agrément (Agrément N°19-01, délivré le 31 juillet 2019 par la Préfecture de Loire-Atlantique pour une période de 5 ans).

Les échanges avec les stagiaires traitent de la réglementation en vigueur mais sont aussi nourris de la partie spécifique au milieu du spectacle.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

CONTENU



Réglementation

- Séquence 1 : Fondamentaux sécurité incendie
- Séquence 2 : Prévention
- Séquence 3 : Moyens de secours
- Séquence 4 : Mise en situation d'intervention
- Séquence 5 : Exploitation du PC de sécurité
- Séquence 6 : Rondes de sécurité & surveillance de travaux

Pratique

Conduite à tenir pour l'extinction d'un début d'incendie

L'action face à différents contextes

- Fumée, incendie
- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- Protection individuelle
- Levée de doute

Avec l'utilisation des moyens de communication mobiles.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Nos intervenants sont des professionnels en activité de niveau SSIAP 3 et/ou titulaire du Brevet de prévention AP2 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Toute personne devant intervenir sur un Système de Sécurité Incendie (SSI).

OBJECTIFS

1. Répondre aux exigences de la loi conformément au règlement de la sécurité contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP) ;
2. Comprendre les applications spécifiques d'un Système de Sécurité Incendie ;
3. Maîtriser l'exploitation d'une centrale de mise en sécurité incendie.



ARTEK
FORMATION

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes en vigueur.

CONTENU



- Normes relatives aux Systèmes de Sécurité Incendie
- Textes réglementaires : NF S 61-930 – MS53 à MS 74
- Catégories de SSI
- Composants du SSI
- Règles d'installation et de maintenance
- Applications réglementaires, ERP – Type L

Présentation du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) :

- Commande du SSI
- Déclencheurs manuels
- Détecteurs incendie
- Photos SSI
- Pyrodôme de fumée
- Contrôles périodiques du SSI
- Lexique du SSI

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 5 jours (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques. Expérience pratique du levage souhaitée.

OBJECTIFS

1. Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à l'assemblage, à l'élingage, au levage et à la mise en charge des structures modulaires de spectacle (poutres), afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante ;
2. Respecter l'obligation de formation prévue par le Code du Travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

CONTENU



Sensibilisation aux risques dans les métiers du spectacle.

Textes juridiques applicables.

- Rappels des notions de physique et de RDM (Résistance Des Matériaux)
- Compréhension des limites d'utilisation du matériel : CMU, coefficient d'utilisation, charges de rupture, etc.
- Les différents appareils et accessoires de levage utilisés dans le spectacle et de l'évènement
- Particularité du levage dans les métiers du spectacle et de l'évènement
- Expérience pratique du levage de charges dans les règles de l'art
- Documents administratifs
- Vérification visuelle
- Lecture des abaques
- Pratique et manipulation des moteurs pour le levage de structures et poutres



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 5 jours (35 heures) }

**Les +
ARTEK**

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques. Expérience pratique du levage souhaitée.

OBJECTIFS

1. Être capable de prévenir tout risque d'accident lié au levage et à l'accroche, en machinerie, afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante ;
2. Respecter l'obligation de formation prévue par le Code du Travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

CONTENU



- Particularités du levage de charge au-dessus des personnes
- Pratique des différentes manœuvres : couplage, mouflage, etc.
- Terminologie et procédures
- Manipulation des porteuses de différentes marques en sécurité
- Compréhension des limites d'utilisation de la machinerie, charges ponctuelles ou réparties
- Pratique et manipulation des moteurs pour le levage des structures et poutres



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **3 jours** (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques. Expérience pratique du levage souhaitée.

OBJECTIFS

1. Être capable de prévenir tout risque d'accident lié au levage et à l'accroche, en machinerie, afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante ;
2. Respecter l'obligation de formation prévue par le Code du Travail (R 4323-56) pour la délivrance de l'autorisation de conduite des appareils de levage.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

CONTENU



- Théorie spécifiques à la machinerie
- Compréhension des limites d'utilisation de la machinerie, charges ponctuelles ou réparties
- Pratique des différentes manœuvres : couplage, mouflage, etc.
- Terminologie et procédures
- Manipulation des porteuses de différentes marques en sécurité



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 6 jours (42 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations en Régions Parisienne, Nantaise et Lyonnaise.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.482 – CACES Engins de chantier (remplace la R.372 modifiée)
- R.486 – CACES Plate-formes élévatrices mobiles de personnel (remplace la R.386)
- R.489 – CACES Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (remplace la R.389)

PUBLIC



Toute personne amenée à utiliser une Plate-Forme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP) et un chariot élévateur de tous types.

PRE-REQUIS



Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges conformément aux articles R 4323-56 et R 4323-57 du Code du Travail ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R482F, R486B, R489.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes des différentes machines
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation des différentes machines



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 2 jours (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.486 – CACES Plate-formes élévatrices mobiles de personnel (remplace la R.386)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une Plate-Forme Élératrice Mobile de Personnes (PEMP).

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux Plates-Formes Élératrices Mobiles de Personnes conformément à l'article R 4323-56 et R4323-57 du Code du Travail ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) des PEMP, afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS R 486 ((Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R.486.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **3 jours** (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.486 – CACES Plate-formes élévatrices mobiles de personnel (remplace la R.386)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une Plate-Forme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP).

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux Plates-Formes Élévatrices Mobiles de Personnes conformément aux articles R 4323-56 et R4323-57 du Code du Travail ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) des PEMP, afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS R 486.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R486.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP



ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **2 jours** (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.486 – CACES Plate-formes élévatrices mobiles de personnel (remplace la R.386)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une Plate-Forme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP).

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux Plates-Formes Élévatrices Mobiles de Personnes conformément aux articles R 4323-56 et R 4323-57 du Code du Travail ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) des PEMP, afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS R 486.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R486.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP



ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 3 jours (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations en Régions Parisienne, Nantaise et Lyonnaise.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.482 – CACES Engins de chantier (remplace la R.372 modifiée)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller un engin de manutention : chariot élévateur de chantier ou tout terrain, à bras.

OBJECTIFS

1. Engin de manutention : chariot élévateur de chantier ou tout terrain, à bras ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 2/12/98 et à la recommandation CNAMTS.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R482.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes des différentes machines
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre.
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation des différentes machines



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

ARTEK
formations

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 3 jours (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations en Régions Parisienne, Nantaise et Lyonnaise.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.489 – CACES Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (remplace la R.389)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller les catégories de chariots élévateurs suivants : chariots en porte à faux de capacité < ou = à 6 000 kg.

PRE-REQUIS



Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du permis cariste, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R489.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes des différentes machines
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation des différentes machines



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 2 jours (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

NOTEZ-LE ! Depuis le 1er janvier 2020, de nouveaux Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) sont entrés en vigueur :

- R.489 – CACES Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (remplace la R.389)

PUBLIC



Toute personne amenée à conduire ou à surveiller les catégories de chariots élévateurs suivants :
Chariot en porte à faux de capacité < ou = à 6 000 kg

PRE-REQUIS



Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du permis cariste, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

OBJECTIFS

1. Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs ;
2. Pouvoir obtenir le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité), afin d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections, des exercices pratiques et des mises en situation. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Lors de cette formation, une évaluation des connaissances théoriques et pratiques sera effectuée suivant le référentiel de la R489.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

CONTENU



- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité civile et pénale des conducteurs
- Les catégories de machines
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes des différentes machines
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les distances de sécurité électrique
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurité et les vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation des différentes machines



ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 4 jours (28 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont des professionnels en activité qui interviennent en tant qu'électriciens sur les questions de prévention des risques et de sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement. Cette formation s'adresse également aux stagiaires qui n'ont pas de formation en électricité, mais qui ont une pratique professionnelle ;
- > La 1^{ère} journée de formation est consacrée à une remise à niveau avec rappel des lois générales d'électricité ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

PRE-REQUIS



Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

OBJECTIFS

Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation ;
- Carte d'habilitation ;
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS, B1, B1V, BR, BR-H0V) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

CONTENU



Théorie :

- Rappel des lois générales de l'électricité
- Conformité des installations et du matériel électrique
- Définition du risque électrique
- Prévention des incendies d'origine électrique et SST
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Zone d'environnement électrique et domaines de tension
- Les différents niveaux d'habilitation
- Extraits de la NF C 18-510

Pratique :

- Création et lecture d'un schéma électrique
- Description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective
- Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure
- Réalisation d'une consignation

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **3 jours** (21 heures) }**Les +
ARTEK**

- > Les formateurs d'ARTEK sont des professionnels en activité qui interviennent en tant qu'électriciens sur les questions de prévention des risques et de sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement. Cette formation s'adresse aux stagiaires qui ont une qualification en électricité (diplôme, titre ou certificat professionnel) et qui ont une pratique professionnelle ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

PRE-REQUIS

Avoir des compétences en électricité résultant, de diplômes, titres ou certificats professionnels ou de la reconnaissance de son expérience dans l'activité considérée.

OBJECTIFS

Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation ;
- Carte d'habilitation ;
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS, B1, B1V, BR, BR-H0V) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

CONTENU



Théorie :

- Rappel des lois générales de l'électricité
- Conformité des installations et du matériel électrique
- Définition du risque électrique
- Prévention des incendies d'origine électrique et SST
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Zone d'environnement électrique et domaines de tension
- Les différents niveaux d'habilitation
- Extraits de la NF C 18-510

Pratique :

- Création et lecture d'un schéma électrique
- Description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective
- Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure
- Réalisation d'une consignation

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 2 jours (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont des professionnels en activité qui interviennent en tant qu'électriciens sur les questions de prévention des risques et de sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

PRE-REQUIS



- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage ;
- Justifier du niveau d'habilitation électrique (*copie du justificatif à fournir*).

OBJECTIFS

Maintenir les connaissances nécessaires pour effectuer des interventions d'ordre électrique en sécurité.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation ;
- Titre d'habilitation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation correspondante.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

CONTENU



Théorie (1 journée dont 1.5 h de tests spécifiques recyclage) :

- Rappel des lois générales de l'électricité.
- Conformité des installations et du matériel électrique
- Définition du risque électrique
- Prévention des incendies d'origine électrique et SST
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Zone d'environnement électrique et domaines de tension
- Les différents niveaux d'habilitation
- Extraits de la NF C 18-510

Pratique (1 journée) :

- Création et lecture d'un schéma électrique
- Description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective
- Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure
- Réalisation d'une consignation



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **1 jour** (7 heures) }**Les +
ARTEK**

- > Les formateurs d'ARTEK sont des professionnels en activité qui interviennent en tant qu'électriciens sur les questions de prévention des risques et de sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.

**ARTEK**
FORMATION

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation ;
- Carte d'habilitation ;
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0).

CONTENU



- Les différentes grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Les risques et dommages des effets du courant électrique sur le corps humain
- Les différents domaines de tension
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation
- La définition des symboles d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les Équipements de Protection Collective et leur fonction
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ **2 jours** (14 heures) }

**Les +
ARTEK**

- > Les formateurs d'ARTEK sont des professionnels en activité qui interviennent en tant qu'électriciens sur les questions de prévention des risques et de sécurité dans le secteur du spectacle et de l'évènement. Cette formation s'adresse également aux stagiaires qui n'ont pas de formation en électricité, mais qui ont une pratique professionnelle ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, notamment recommandée aux personnels : maintenance, entretien, techniciens plateau, son et audiovisuel.

OBJECTIFS

Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.



ARTEK
FORMATIONS

Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation ;
- Carte d'habilitation ;
- Validation : Certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

CONTENU



- La sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Les définitions
- Le matériel de protection collective et individuelle
- Les étapes d'une intervention d'entretien (limité à 32A ou à 6mm²)
- Les opérations liées à l'habilitation BS
- Les manœuvres, mesures, essais, vérifications
- Les outils électriques portatifs à main
- Les appareillages électriques

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 4 jours (28 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Personnels techniques des structures culturelles et agents de collectivités territoriales ayant en charge l'exploitation technique de lieux aménagés pour les représentations publiques.

Pré-requis : Avoir une bonne condition physique générale // Ne pas souffrir de vertiges.

OBJECTIFS

Être capable d'identifier les situations, les risques et les équipements relatifs aux travaux en hauteur, de circuler sur les structures au moyen de protections individuelles et de se positionner pour le travail en suspension. E.P.I. : Équipements de Protection Individuelle.

Équipements nécessaires

Chaque participant est tenu de disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr



INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Travail en hauteur, Travaux en suspension au harnais :

- Notion générale d'E.P.C. (Équipements de Protection Collective) : garde-corps, passerelles, nacelles, crinoline...
- Notion générale d'E.P.I. : casques, chaussures, gants, harnais, longes...
- Rangement, stockage, entretien, inspections périodiques et durée de vie
- Notions réglementaires générales et priorité des E.P.C. sur les E.P.I.
- E.P.I. contre les chutes de hauteur : retenue, maintien, anti chute
- Harnais complets d'anti chute : présentation, réglages
- Longes, connecteurs, absorbeurs, casques
- Assureurs mobiles : sur corde, sur câble, sur rail, à rappel automatique
- Connaissance des cordages : toronnés, gainés, naturels, synthétiques, statiques, dynamiques
- Connaissance des nœuds : réalisation, terminologie, avantages et résistances
- Normes, obligations de marquage et critères de résistance (Sport >> Travail)
- Notion de chocs et de facteurs de chute, rôle des absorbeurs

Vérification des E.P.I. anti chute :

- Règlementation et recommandation
- Définition et classification des E.P.I.
- Entretien, maintenance, inspections périodiques et durée de vie
- Destruction, mise au rebut, recyclage du matériel

Exercices en situation :

- Port et réglage du harnais et du casque par chacun, contrôles par binômes
- Maniement de la double longe et des connecteurs
- Circulation en sécurité sur les structures, utilisation des assureurs mobiles
- Mise en position de suspension pour atteindre la zone de travail et retour
- Notions d'évolution sur corde, montée, descente

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et évènements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Techniciens et régisseurs utilisant des E.P.I. (Équipements de Protection Individuelle) pour des travaux en hauteur.

Personnes désignées, chargées de la vérification des E.P.I. contre les chutes de hauteur et exécutant les inspections réglementaires.

OBJECTIFS

Être apte à exécuter la vérification des E.P.I. pour la protection contre les chutes de hauteur.

Équipements nécessaires

Chaque participant est tenu de disposer de ses Équipements de Protection Individuelle personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité, formés par PETZL.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

CONTENU



Vérification des E.P.I. anti chute (Équipements de Protection Individuelle) :

- Définition et classification des E.P.I.
- Notions réglementaires générales sur les E.P.I.
- Introduction à l'analyse des risques et prises de décisions associées
- Notion de responsabilité du chef d'établissement et du vérificateur
- Compréhension d'une notice
- Sensibilisation au principe d'actions d'entretien
- Rangement, stockage, entretien, inspections périodiques et durée de vie
- Destruction, mise au rebut, recyclage du matériel
- Rédaction du rapport de vérification



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 5 jours (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Toute personne ayant à mettre en œuvre des systèmes d'accroche et de levage simples ou complexes. Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

PRÉ-REQUIS



- Avoir suivi la formation « Travaux en hauteur » et « Accroche et levage » ;
- Avoir une bonne condition physique générale ;
- Ne pas souffrir de vertiges.

OBJECTIFS

1. Être capable d'anticiper la réalisation de points d'accroche et d'effectuer les interventions nécessaires à ces fins ;
2. Acquérir les notions de calcul de charges, de réactions aux appuis, de tensions d'élingues ;
3. Savoir calculer et réaliser un élingage en « Y » ;
4. Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à la réalisation de points d'accroche destinés à la suspension d'équipements de spectacles (décors, structures, enceintes acoustiques, écrans) et à leur suspension au-dessus des personnes.



INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Rappel des connaissances :

- Sensibilisation aux risques et à la réglementation spécifique
- Compréhension des limites d'utilisation des accessoires de levage : CMU, charge de rupture, mode d'élingage, etc.
- Particularités de la suspension de charge au-dessus des personnes et/ou à la suspension de personnes
- Notions de physique et de géométrie des forces appliquées aux suspensions d'équipements : élingages en Y
- Calcul de charges, remontées en charpente et réactions aux appuis
- Calcul des angles, tensions d'élingues et calcul de « Y »
- Choix de la position et réalisation de points d'accroches par élingage des structures existantes
- Gestion des opérations de levage dans l'environnement d'une préparation de spectacle
- Méthodes de sécurisation des équipements suspendus au-dessus des personnes

Exercices pratiques :

- Travaux en hauteur, circulation sur les structures, techniques de travail en suspension
- Réalisation des points d'élingage dans différentes configurations, prise en compte de la géométrie et des forces
- Travail en équipe, préparation au sol, assistance mutuelle
- Mise en application et réalisation concrète de points d'accroches de tout type, points droits, « Y », pattes d'oie
- Installation de ligne de vie et d'anti chute

Équipements nécessaires

Chaque participant est tenu de disposer de ses Équipements de Protection Individuelle personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

3 jours (21 heures)

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Personnels techniques des structures culturelles et agents de collectivités territoriales ayant en charge l'exploitation technique de lieux aménagés pour les représentations publiques.

PRÉ-REQUIS



Avoir une bonne condition physique générale // Ne pas souffrir de vertiges.

OBJECTIFS

Être capable d'identifier les situations, les risques et les équipements relatifs aux travaux en hauteur, de circuler sur les structures au moyen de protections individuelles et de se positionner pour le travail en suspension.

Équipements nécessaires

Chaque participant est tenu de disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

Pédagogie

Intervention ponctuée par des films, des vidéo-projections et des exercices pratiques. Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

CONTENU



Travail en hauteur, Travaux en suspension au harnais

- Notion générale d'E.P.C. (Équipements de Protection Collective) : garde-corps, passerelles, nacelles, crinoline...
- Notion générale d'E.P.I. : casques, chaussures, gants, harnais, longues...
- Rangement, stockage, entretien, inspections périodiques et durée de vie
- Notions réglementaires générales et priorité des E.P.C. sur les E.P.I.
- E.P.I. contre les chutes de hauteur : retenue, maintien, anti chute
- Harnais complets d'anti chute : présentation, réglages
- Longes, connecteurs, absorbeurs, casques
- Assureurs mobiles : sur corde, sur câble, sur ril, à rappel automatique
- Connaissance des cordages : toronnés, gainés, naturels, synthétiques, statiques, dynamiques
- Connaissance des nœuds : réalisation, terminologie, avantages et résistances
- Normes, obligations de marquage et critères de résistance (Sport >> Travail)
- Notion de chocs et de facteurs de chute, rôle des absorbeurs

Exercices en situation :

- Port et réglage du harnais et du casque par chacun
- Maniement de la double longe et des connecteurs
- Circulation en sécurité sur les structures, utilisation des assurages mobiles
- Mise en position de suspension pour atteindre la zone de travail et retour
- Notions d'évolution sur corde / montée – descente

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 5 jours (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

1. Connaître la réglementation applicable : CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), ERP (Établissements Recevant du Public), CTS (Chapiteaux, tentes et structures), Code du Travail et autres normes ;
2. Savoir identifier les différents matériels utilisés ;
3. Acquérir les connaissances nécessaires à l'exploitation d'un CTS ;
4. Être capable d'effectuer l'inspection des chapiteaux, tentes et structures, avant toute admission du public conformément à l'article CTS 52.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.



CONTENU



Module 1 : Préambule

- Identification des risques dans le montage des CTS
- Architecture des textes juridiques et du règlement de sécurité
- Formations et informations, obligations
- Bibliographie de sécurité commentée

Module 2 : Établissement Recevant du Public & Code de la Construction et de l'Habitation

- Les intervenants, rôles et missions
- Les points essentiels de la réglementation pour le responsable du montage et le technicien inspecteur (renvoi sur les articles)
- Exercices : nombre de dégagements et d'UP, répartitions dans les bâtiments et dans les CTS
- Les grands rassemblements

Module 3 : Connaissances du règlement de sécurité CTS

- Les CTS itinérants
- Les CTS à implantation prolongée
- Les CTS fixes par conception
- Les structures à étages
- La défense externe contre l'incendie et les voies d'accès

Module 4 : Installations de matériels démontables : les chapiteaux, tentes et structures

- Historique
- Lexique
- Les tentes, les chapiteaux, les structures
- Exercices

Module 5 : Installations de matériels démontables : les praticables, scènes, podiums, scènes couvertes, les échafaudages, les gradins et tribunes

- Les différents matériels, lexiques et descriptifs
- Les praticables, scènes, podiums, scènes couvertes, les échafaudages
- Les gradins et tribunes

Module 6 : Études des documents de montage des CTS

- Plans et notices de montage

Module 7 : Visite applicative d'un CTS

- Rapport de visite
- Retour d'expérience

Module 8 : Étude des documents administratifs

- Registre de sécurité et extrait de registre
- Plan et coupe
- Conditions de montage (incluant les ancrages et les lests)
- Certificats de classement au feu des toiles
- Plan d'évacuation avec les dégagements (UP)
- Attestation de bon montage
- Vérification technique

Module 9 : Mise en pratique de la vérification

- Document de contrôle
- Check-list
- Rédaction d'un rapport d'inspection
- Pratique individuelle de la vérification
- Corrections

Module 10 : Responsabilités et sanctions

- Sanctions administratives : en droit civil et en droit pénal

Module 11 : Évaluation

Deux contrôles de connaissances doivent être réalisés :

- Contrôle de connaissances théoriques
- Contrôle de connaissances pratiques sur un CTS

La réussite aux deux contrôles des connaissances donnera lieu à la délivrance d'un certificat.



Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

{ 5 jours (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

Être capable :

1. d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art ;
2. de contrôler les tribunes démontables installées dans les ERP (Établissements Recevant du Public) de 4ème et 5ème catégorie ou de moins de 300 places en plein air.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Préambule

- Identification des risques dans les métiers du spectacle
- Architecture des textes juridiques
- Formations et informations, obligations
- Bibliographie de sécurité

Module 1 : Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), réglementation «ERP»

- Dispositions générales, applicables à tous les établissements
- Les intervenants
- Les dispositions du CCH à retenir, philosophie du Code
- Les points essentiels de la réglementation en matière de tribunes

Module 2 : Code du Travail et Code de la Sécurité Sociale

- Intervenants et enjeux
- Les intervenants de la prévention des risques au travail
- Les dispositions du CT à retenir : philosophie du Code
- Le travail en hauteur
- De la protection rapportée à la protection intrinsèque
- Protection collective et protection individuelle
- Les Équipements de Protection Individuelle

Module 3 : Les normes applicables

Module 4 : Les documents administratifs

- Les obligations du fabricant, de l'importateur et de l'installateur en matière de structures

Module 5 : Pratique du montage et du contrôle

Test théorique et pratique.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 3 jours (21 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

Être capable :

1. d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art ;
2. de contrôler les scènes et podiums.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Préambule

- Identification des risques dans les métiers du spectacle
- Architecture des textes juridiques
- Formations et informations, obligations
- Bibliographie de sécurité

Module 1 : Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), réglementation «ERP»

- Dispositions générales, applicables à tous les établissements
- Les intervenants
- Les dispositions du CCH à retenir, philosophie du Code
- Les points essentiels de la réglementation en matière de scènes et podiums

Module 2 : Code du Travail et Code de la Sécurité Sociale

- Intervenants et enjeux
- Les intervenants de la prévention des risques au travail
- Les dispositions du CT à retenir : philosophie du Code
- Le travail en hauteur
- De la protection rapportée à la protection intrinsèque
- Protection collective et protection individuelle
- Les Équipements de Protection Individuelle

Module 3 : Les normes applicables

Module 4 : Les documents administratifs

- Les obligations du fabricant, de l'importateur et de l'installateur en matière de structures

Module 5 : Pratique du montage et du contrôle

Test théorique et pratique.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 5 jours (35 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils utilisent donc eux-mêmes le matériel spécifique à ce secteur et sont perpétuellement à la recherche de produits actualisés et proposant une sécurité maximale. Cette formation est donc riche de leurs expériences de terrain ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

Être capable :

1. d'effectuer le montage, le démontage et le colisage du matériel, en appliquant les obligations normatives, réglementaires et les règles de l'art ;
2. de contrôler les échafaudages montés pour le spectacle.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

CONTENU



Préambule

- Identification des risques dans les métiers du spectacle
- Architecture des textes juridiques
- Formations et informations, obligations
- Bibliographie de sécurité

Module 1 : Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), réglementation «ERP»

- Dispositions générales, applicables à tous les établissements
- Les intervenants
- Les dispositions du CCH à retenir, philosophie du Code
- Les points essentiels de la réglementation en matière d'échafaudages

Module 2 : Code du Travail et Code de la Sécurité Sociale

- Intervenants et enjeux
- Les intervenants de la prévention des risques au travail
- Les dispositions du CT à retenir : philosophie du Code
- Le travail en hauteur, protection collective et protection individuelle
- De la protection rapportée à la protection intrinsèque
- Les équipements de protection individuelle
- La recommandation R408 CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

Module 3 : Les normes applicables

Module 4 : Les documents administratifs

- Les obligations du fabricant, de l'importateur et de l'installateur en matière de structures

Module 5 : Pratique du montage et du contrôle

Test théorique et pratique.

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Agrément CCP (Certificat de Compétence Professionnelle) Les Fondamentaux à la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant délivré par le CPNEF:SV, Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant depuis le 31 décembre 2014 ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Artistes et techniciens du spectacle, personnel administratif, toutes personnes intéressées souhaitant acquérir des connaissances et des compétences dans ce domaine.

OBJECTIFS

1. Acquérir les connaissances de base pour gérer l'ensemble des aspects relatifs à la sécurité ;
2. Identifier les intervenants en matière de prévention ;
3. Analyser les risques professionnels dans le spectacle et l'évènement ;
4. Comprendre la philosophie des textes de référence ;
5. Identifier les outils de la demande de prévention.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

CONTENU



Module 1 : Introduction à la prévention

- Identification des risques
- La prévention et la prévision
- Architecture des textes juridiques
- Les formations obligatoires en prévention des risques
- Les matériels démontables

Module 2 : Établissements Recevant du Public (ERP) Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

- Les intervenants
- Les règles fondatrices des textes de sécurité incendie
- Les dispositions du CCH à retenir : philosophie du code
- Les points essentiels de la réglementation ERP pour l'exploitant (extraits du CCH)

Module 3 : Code du Travail et de la Sécurité Sociale

- Les intervenants de la prévention des risques au travail
- Les dispositions du CT à retenir : philosophie du code
- Les déclarations d'accident de travail
- Les conventions collectives et les accords

Module 4 : La sûreté / la puissance sonore

- Le personnel de sûreté
- Contrôle, palpations et service d'ordre
- La limitation du niveau sonore

Module 5 : Gestion administrative de la prévention – Les outils de la démarche prévention

- Gérer administrativement la sécurité : les registres
- Le document unique et le plan de prévention

Module 6 : Responsabilités et sanctions

- Responsabilités et sanctions
- Tenue des registres de sécurité
- Les trois critères de la délégation de pouvoirs

Module 7 : Synthèse

- Risques, prévention et responsabilités
- Bibliographie thématique de sécurité



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.

{ 2 jours (14 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils en connaissent les spécificités. Cette formation est riche de leurs expériences professionnelles ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Toute personne en charge d'une direction d'établissement, d'un service RH, d'un service technique ou désireuse d'appréhender cette obligation à travers sa méthodologie, ses principes et ses objectifs à atteindre.

OBJECTIFS

1. Comprendre les objectifs réglementaires de prévention des risques et l'évaluation des risques professionnels ;
2. Comprendre et mettre en œuvre les outils dédiés ;
3. Être en capacité de lancer la démarche et de la manager en perspective de son autonomie pour le renseignement, et la mise à jour réglementaire, du Document Unique ;
4. Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise pouvant s'inscrire dans la démarche.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

CONTENU



Préambule : Contexte règlementaire

- Principes généraux de prévention (Code du Travail)
- Champ d'application et responsabilité
- Objectifs à atteindre

Module 1 : Les outils

- Notion de risque et de situation de danger
- Définition du risque et du niveau de risque
- Définition de la démarche d'identification et d'évaluation du risque
- Les fiches FDS, d'entreprise, les audits et statistiques en interne, les différents registres et contrôles techniques
- Fiche d'observation de situation de travail et d'entretien avec les personnels
- Présentation de l'outil type ; Document Unique
- Base de données existante

Module 2 : La méthode

- Présentation de la méthode (base de données existante)
- Évocation du groupe de travail dédié, sa représentativité et légitimité dans l'entreprise
- Structuration de la méthode et son impact dans le temps
- Définir la méthode d'évaluation et ses critères
- Définition de la mesure de prévention
- Concevoir une mesure de prévention
- Concevoir le plan d'action
- Action de veille technologique et règlementaire

Module 3 : Application pratique

- Exemple d'identification et d'évaluation de risque
- Exemple de proposition de mesure de prévention
- Exemple de management de la mesure de prévention

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr

{ 1 jour (7 heures) }

Les +
ARTEK

- > Les formateurs d'ARTEK sont uniquement des professionnels en activité qui gèrent toute l'année pour des structures, spectacles, festivals et événements la prévention des risques et la sécurité. Ils en connaissent les spécificités. Cette formation est riche de leurs expériences professionnelles ;
- > Formations dans toute la France ;
- > Sur demande, nous organisons cette formation au sein de votre établissement, en intra.

PUBLIC



Directeurs d'établissements, cadres chefs de services dans les secteurs du spectacle et de l'évènement et toute personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

OBJECTIFS

1. Comprendre la philosophie des textes de référence ;
2. Acquérir les connaissances de base pour gérer l'ensemble des aspects relatifs à la prévention des risques ;
3. Prendre conscience des responsabilités et des sanctions juridiques ;
4. Identifier les intervenants en matière de prévention.

INTERVENANTS



Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité en activité.

CONTENU



Préambule

- La prévention, la prévision
- Architecture des textes juridiques

Module 1 : La responsabilité juridique des cadres

- La responsabilité pénale
- La responsabilité civile
- Fonction cadre et législation

Module 2 : Code de la Construction et de l'Habitation

- Les règles fondatrices des textes de sécurité incendie
- Les points essentiels de la réglementation ERP (Établissements Recevant du Public)

Module 3 : Réglementation du travail

- Mesure à prendre par le chef d'établissement
- Responsabilité des travailleurs
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Le plan de prévention
- Le protocole de sécurité
- L'animateur de prévention

Module 4 : Liste des principaux textes à appliquer

- La délégation de pouvoir
- Suivi de la formation
- Bilan de fin de formation

Contactez-nous au **02 51 86 47 84** pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra) // ou RDV sur notre site.



Calendrier & lieux

www.artek-formations.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin d'inscription par personne et par stage

À remplir et à renvoyer par mail à contact@artek-formations.fr

Ou par courrier à ARTEK – 16 rue Fouré - 44000 NANTES

La formation

Intitulé de la formation :

Date et lieu souhaités :Prix :euros

Le participant

Nom : Prénom :

Date de naissance (obligatoire pour SST et SSIAP) :

Fonction/profession :

Adresse personnelle :

Code Postal :Ville :

Tél. domicile/portable : E-Mail :

Situation : ☐ Salarié du privé ☐ Salarié du public ☐ Intermittent du spectacle ☐ Demandeur d'emploi

☐ Indépendant ☐ Autre (précisez) :

L'employeur

Nom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél : E-mail :

Le financement *Prise en charge de la formation :*

☐ Individuel ☐ Employeur/structure ☐ Collectivité ☐ OPCO (Afdas, Agefos....précisez) :

☐ Autre (précisez) :

Le financeur *Dans le cas où la formation est prise en charge, merci de préciser :*

Nom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél : E-mail :

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de vente.

Date :
Signature et cachet (obligatoire)

INFORMATIONS PRATIQUES

Une équipe permanente
à votre disposition

Tél : 02.51.86.47.84.

contact@artek-formations.fr

ARTEK Formations

16 rue Fouré
44000 Nantes

- N° SIRET : 798 085 569 00035
- N° déclaration d'activité : 52 44 08574 44
- N° Datadock : Id. DD 0073827

www.artek-formations.fr

Les +++
ARTEK

- > Retrouvez sur notre site toute la réglementation du secteur
- > Pour toute demande de devis, réponse assurée dans la journée
- > Notre actualité & formations relayées sur Facebook et Twitter

ARTEK
FORMATIONS

Toute l'équipe d'ARTEK Formations espère avoir le plaisir de vous accueillir prochainement dans une de ses formations.

